

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2312

23 septembre 2008

SOMMAIRE

AB Renting	110941	JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	110966
Alesia Strategies S.A.	110934	JP/LX BC Stereo VI S.à r.l.	110966
Alifinco S.A.	110934	JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	110967
Aragon Investissement S.A.	110931	KBC Frequent Click	110939
Aster Groupe S.à r.l.	110968	Kernel Holding S.A.	110937
Banque Invik Asset Management S.A.	110937	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	110969
Bellenus Holding S.A.	110938	Longchamp Strategies S.A.	110933
BIM Fund	110940	LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l.	110973
Capitole Development S.A.	110933	Mazarin Finance S.A.	110931
Cencan S.A.	110965	Mercurion Asia Fund	110939
Compagnie Financière Montchoisi S.A.	110938	Nessy S.A.	110965
Eton Investment S.A.	110975	Novofin S.A.	110976
Evanio Holdings S.A.	110969	Patrimonium Sicav	110935
Evanio Investments Holding S.A.	110970	Pictet Funds (LUX)	110933
F.C.E. CAD S.A.	110938	Pictet Sicav II	110934
Ficino S.A.	110931	Pref Management Company S.A.	110964
Fidelity Funds	110936	R & R Holdings S.A.	110941
F.P.H. S.A.	110976	R & R Holdings S.A.	110957
Herinvest S.A.	110932	R & R Holdings S.A.	110941
Hoffmann Investment S.A.	110932	Rylux S.A.	110936
Hoparvi S.à r.l.	110969	Samba Luxco S.à r.l.	110970
I.I.G. International Investments Group S.A.	110930	Sinopia Multi Index Fund	110940
Interlignum S.A.	110935	St James Development S.A.	110930
Isalpa	110945	Tioniqua Finance S.A.	110932
JP/LX BC Stereo III S.à r.l.	110967	Tourimonta Holding S.A.	110930
JP/LX BC Stereo II S.à r.l.	110968	Vivier S.A. Holding	110966
JP/LX BC Stereo I S.à r.l.	110968	Wegelin (Lux) Funds Sicav	110970
JP/LX BC Stereo IV S.à r.l.	110967	Zephyr Finance S.A.	110975

I.I.G. International Investments Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.971.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 9 octobre 2008 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*Référence de publication: 2008116782/18.

Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 octobre 2008 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*Référence de publication: 2008119361/1023/17.

St James Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2008 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008118902/10/18.

Mazarin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 110.141.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2008 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2008118904/10/18.

Ficino S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 27 octobre 2008 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- «Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»
- L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2008 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.
- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 27 octobre 2008 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008119357/534/17.

Aragon Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 110.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118905/10/18.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 13 octobre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008119365/29/18.

Tioniqua Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.130.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 octobre 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008119359/1023/16.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 octobre 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118002/755/19.

Capitole Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2008 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118906/10/18.

Longchamp Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.481.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2008 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118907/10/18.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

Les actionnaires de la société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2008 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social de la Société, 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 27 octobre 2008 à 15 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- Modification de l'Article 10 des statuts de manière à fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 19 décembre à 10 heures en 2008 et au 20 novembre à 10 heures en 2009 et les années suivantes.
- Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et en conséquence de l'Article 25 des statuts de manière à lui donner la teneur suivante:
«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Cependant, en 2008 l'exercice social de la Société ira du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008, et l'exercice suivant ira du 1^{er} novembre 2008 au 30 septembre 2009.»
- Divers.

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société. Cette procuration dûment complétée devra être renvoyée au siège social de la Société, pour le 26 octobre 2008 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Le texte des modifications des statuts peut être consulté, sans frais, au siège social de la Société

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008119375/755/28.

Alesia Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.123.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118903/10/19.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 octobre 2008 à 13h00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 1^{er} septembre 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008119363/29/18.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

Les actionnaires de la société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2008 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social de la Société, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 27 octobre 2008 à 15 heures 30, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- Modification de l'Article 10 des statuts de manière à fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 25 février à 11 heures en 2009 et au 21 janvier à 11 heures en 2010 et les années suivantes.
- Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et en conséquence de la première phase de l'Article 25 des statuts de manière à lui donner la teneur suivante :
«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Cependant, en 2008 l'exercice social de la Société ira du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008, et l'exercice suivant ira du 1^{er} novembre 2008 au 30 septembre 2009.»
- Divers.

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société. Cette procuration dûment complétée devra être renvoyée au siège social de la Société, pour le 26 octobre 2008 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Le texte des modifications des statuts peut être consulté, sans frais, au siège social de la Société

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008119377/755/28.

Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.237.

Le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée du 22 septembre 2008, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de PATRIMONIUM SICAV à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Refonte des statuts afin de permettre notamment la possibilité de fusionner des compartiments de la Sicav dans une Sicav soumise à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées des actionnaires.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008119373/755/19.

Interlignum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.537.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 15 septembre 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de

la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008119369/29/18.

Rylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le jeudi 2 octobre 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Claude LEBRUN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008115034/29/18.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Fidelity Funds ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 2 October 2008 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2008.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2008.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 30 April 2008.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election/re-election of twelve (12) Directors, specifically the re-election of the following eleven (11) present Directors: Mr Edward C. Johnson 3rd, Mr Barry R. J. Bateman, Mr Didier Cherpitel, Sir Charles A. Fraser, Mr Jean hamilius, Mr Simon haslam, Mr helmert Frans van den hoven, Mr Alexander Kemner, Dr Arno Morenz, Dr David J. Saul, and FIL (Luxembourg) S.A., as Corporate Director, and the election of Mr Simon Jeffreys as Director, subject to the approval of the CSSF.
6. Approval of the payment of directors' fees for the year ended 30 April 2008.
7. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Luxembourg.
8. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2008 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 30 April 2008 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2009.
9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual general Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg:

FIL (Luxembourg) S.A.

2a, rue Albert Borschette, B.P. 2174

L-1021 Luxembourg

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on 29 September 2008 by 12.00 noon (Luxembourg time) at the latest.

29 August 2008.

By order of the Board.

Référence de publication: 2008115874/584/45.

Banque Invik Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 46.846.

The shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDER'S MEETING

which will be held on *September 30th, 2008* at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr. Torben MADSEN, born on 20 July 1965 in Aalborg, Denmark, residing at 6, Impasse de l'Escargot, F-57310 Bertrange, France, as liquidator with the broadest powers provided for by the articles 144 to 148 of the coordinated law of August 10, 1915 on commercial companies.
3. Discharge to the incumbent directors, Mr. Pierre ARENS, Mr. Peter ENGELBERG, Mr. Torben MADSEN and Mr. Anders FÄLLMAN, and to incumbent statutory auditor, PricewaterhouseCoopers, for the performance of their mandates.
4. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2008101062/1369/19.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

We hereby give you notice of the

GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

to be held on Monday, October 13, 2008 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

- Amendment of paragraph 2 of article 13 of the articles of association of the company, which shall now be read as follows:
 - In English:
 - "Article 13 (second paragraph)
 - The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of November at 5.00 p.m.."
 - In French:
 - «Article 13 (deuxième alinéa)
 - L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quinze novembre à 17.00 heures.».

The board of directors.

Référence de publication: 2008119371/29/22.

F.C.E. CAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 41.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 7 octobre 2008 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 30 septembre 2007.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires
5. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008115915/17.

Bellenus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 27.236.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BELLENUS HOLDING S.A. sont invités à participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 8 octobre 2008 à 11.00 heures à L-1148 Luxembourg, 12 rue Jean l'Aveugle, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Confirmation des mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Louis PETIT, Monsieur Daniel PETIT, Madame Catherine MUHLFELD et Madame Annie BARRAT et prolongation de mandats des administrateurs Jean-Louis PETIT et Catherine MUHLFELD.
2. Révocation des mandats d'administrateur de Monsieur Daniel PETIT et Madame Annie PETIT
3. Nomination de Monsieur Geoffroy PETIT aux fonctions d'administrateur
4. Acceptation et décharge de la démission du commissaire au compte et nomination d'un remplaçant
5. Transfert du siège social
6. Divers

Pour le Conseil d'administration

Jean-Louis PETIT / Madame Catherine MUHLFELD

Signatures

Référence de publication: 2008119241/22.

Compagnie Financière Montchoisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 24.944.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 LUXEMBOURG, le jeudi 2 octobre 2008 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007;
3. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2007;
4. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.

110939

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008112005/687/19.

KBC Frequent Click, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.167.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de KBC FREQUENT CLICK qui aura lieu le 8 octobre 2008 à 11.30 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard le 6 octobre 2008 aux guichets de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008111943/755/22.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MERCURION ASIA FUND will be held at RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on October 1, 2008 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at June 30, 2008;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of MERCURION ASIA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting to Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the Sicav: RBC Dexia Investor Services Bank S.A.)

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008116491/584/25.

Sinopia Multi Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.832.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *October 1, 2008* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at March 31, 2008 and allocation of the results
3. Directors fees
4. Discharge to be granted to the Directors
5. Discharge to be granted to the Conducting Officers of the Management Company
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares on September 29, 2008 at the latest with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008115871/755/22.

BIM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

The shareholders of the Company are hereby duly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held on *30 September 2008* at 8.45, at the Company's registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article one of the Articles of Incorporation of the Company for the change of denomination of the Company from "BIM Fund" to "Symphonia Lux Sicav".
2. Amendment of the first and third sentences of article four of the Articles of Incorporation of the Company in order to change the registered office of the Company from 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg as follows:
"The registered office of the Corporation is established in Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The registered office of the Corporation may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Corporation."
3. Miscellaneous.

Shareholders are informed that the Meeting will validly deliberate if at least half of the capital of the Company is present or represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of two-thirds of the votes cast. If the quorum requirement is not satisfied, a second extraordinary general meeting will be called at which no quorum will be required.

Shareholders who are not able to attend this Meeting may vote by proxy by returning the proxy form and return it by fax followed by post to: Mrs Catia Paciotti, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Fax n° +352.42.42.65.00 by 27 September 2008 at the latest.

A copy of the restated Articles is available for inspection at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008115868/755/30.

R & R Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.822.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph Wagner.

Référence de publication: 2008119156/239/11.

(080138794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

AB Renting, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.749.

Dénonciation de siège social

Par la présente, la société AD CONSULT S.A R.L., 3, route de Holzem - L 8232 MAMER

Référence de publication: 2008116083/1611/10.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080134550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

R & R Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.822.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "R & R Holdings S.A." (the "Corporation") having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 23 January 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 203 on 22nd April 1996 under the name Rothmans International Holdings S.A. The name of the Corporation was changed to R & R Holdings S.A. on 27th May 1999 by a notarial deed, published in the Mémorial n° 629 on 20th August 1999. The articles of incorporation of the Corporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time on 31st March 2006 by a notarial deed, published in the Mémorial number 1287 on 4th July 2006.

The meeting was presided by Maître Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg. There was appointed as secretary Maître Cintia Martins Costa, maître en droit and as scrutineer of the meeting Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. As shown by the attendance list attached to these minutes, all the shares of the Corporation (the "Shares") outstanding were represented, so that the meeting could be held without prior notice and all the holders of 2006 Series A participation security (the "2006 Series A Participation Security") and of 2006 Series B participation securities (the "2006 Series B Participation Securities") (together referred to as the "2006 Participation Securities") were present or represented for the purpose of item A of the agenda.

II. The shareholders, acting in their capacity of shareholders of the Corporation and holders of 2006 Participation Securities (for the purpose of item A of the agenda) present or represented, their respective proxies and the number of their shares and 2006 Participation Securities respectively are shown on attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and holders of 2006 Participation Securities or their proxies, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies will also remain annexed to the present deed.

III. The agenda of the meeting was as follows:

A. Cancellation of all 2006 Participation Securities and repayment of the 2006 Series A Participation Securities reserve and of the 2006 Series B Participation Securities reserve and consequential amendment of article 5 of the Articles to omit therein any reference to the 2006 Series A Participation Security and 2006 Series B Participation Securities by deleting the last eight paragraphs of article 5.

B. Increase of the issued share capital of the Corporation against (I) the contributions in kind respectively of all six hundred and thirty two thousand (632,000) issued shares of New RIH Holdings S.A., a société anonyme incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 62.420 ("New RIH") and all sixty three million

five hundred and sixteen thousand (63,516,000) issued shares of Richemont Investments S.A. a société anonyme incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 71.202 ("RISA"), such contributions in kind being valued in aggregate at one billion six hundred and nineteen million three hundred and seventy three thousand pounds sterling (£ 1,619,373,000) (the "Contribution in Kind"), against issuance of additional shares of class B and of additional shares of class A with a nominal value of one thousand pounds sterling (£ 1,000) each, the class A shares to be subscribed for by Remgro Investments Limited, a company incorporated under Jersey laws having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey ("Remgro") and the class B shares to be subscribed for by Richemont S.A. a société anonyme incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 16.576 ("RSA") and allocation of the balance of the Contribution in Kind to the paid in surplus.

C. Consequential amendment of paragraph 2 of article 5 of the Articles.

IV. The valuations referred to above have been proposed on the basis of the value of the net assets of New RIH and RISA.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders and the holders of 2006 Participation Securities, acting in general meeting, acknowledged the payment to the holders of 2006 Participation Securities of the amounts due to them for the cancellation of the 2006 Participation Securities, and the shareholders acknowledged the subscription of the class A shares by Remgro and of the class B shares by RSA, the transfer to the Corporation of the Contribution in kind and took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to cancel all 2006 Participation Securities and to repay the 2006 Series A Participation Securities reserve and the 2006 Series B Participation Securities reserve and to consequently amend article 5 of the Articles in order to omit therein any reference to the 2006 Series A Participation Security and the 2006 Series B Participation Securities by deleting the last eight paragraphs of article 5.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Corporation against receipt of the Contribution in Kind consisting respectively of all six hundred and thirty two thousand (632,000) issued shares of New RIH and of all sixty three million five hundred and sixteen thousand (63,516,000) issued shares of RISA, such Contribution in Kind being valued in aggregate at one billion six hundred and nineteen million three hundred and seventy three thousand pounds sterling (£ 1,619,373,000) by issuing one hundred six thousand nine hundred and ninety (106,990) additional shares of class B and fifty three thousand four hundred and ninety five (53,495) additional shares of class A with a nominal value of one thousand pounds sterling (£ 1,000) each by accepting the subscription by each subscriber for shares in the amounts set out below and at an aggregate subscription price of one billion six hundred and nineteen million three hundred and seventy three thousand pounds sterling (£ 1,619,373,000).

The shares to be issued in consideration for the above Contribution in Kind are allotted to the subscribers as follows:

- (i) fifty three thousand four hundred and ninety five (53,495) class A shares are issued to Remgro; and
- (ii) hundred six thousand nine hundred and ninety (106,990) class B shares are issued to RSA.

The above Contribution in Kind has been examined by PriceWaterHouseCoopers, authorised auditors, pursuant to a report of the independent auditor on the contribution in kind to increase the capital of the Corporation as of 11 August 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Proof of the transfer to the Corporation of all the shares respectively of RISA and New RIH constituting the Contribution in Kind was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, paragraph 2 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The subscribed share capital of the Corporation is set at one billion one hundred eight million four hundred and eighty-five thousand pounds sterling (£ 1,108,485,000) divided into three hundred sixty-nine thousand four hundred and ninety-five (369,495) shares of class A and of seven hundred thirty-eight thousand nine hundred and ninety (738,990) shares of class B with a par value of one thousand pounds sterling (£ 1,000) per share."

It was noted that the balance of the amounts contributed to the Corporation is allocated to the paid in surplus and that the paid in surplus is available for distribution.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Capital duty exemption

Insofar as the contributions of the NEW RIH and RISA Shares results in the Corporation acquiring 100% of the shares in NEW RIH and RISA, each a company with their registered office located in a State member of the European Union, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with the notary the present original deed.

Followed by French translation:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «R & R Holdings S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié le 23 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 203 du 22 avril 1996 et sous la dénomination Rothmans International Holdings S.A.. Le nom de la Société a été modifié en R&R Holdings S.A. en date du 27 mai 1999 suivant acte notarié, publié au Mémorial n° 629 du 20 août 1999. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 31 mars 2006 suivant acte notarié, publié au Mémorial numéro 1287 du 4 juillet 2006.

L'assemblée a été présidée par Maître Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, et comme scrutateur, Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, chacune résidant au Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il ressort de la liste de présence annexée au présent procès-verbal que toutes les actions de la Société (les «Actions») en émission étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait être tenue sans convocation préalable et que tous les détenteurs des 2006 série A titres bénéficiaires (les «2006 Série A Titres Bénéficiaires») et des 2006 série B titres bénéficiaires (les «2006 Série B Titres Bénéficiaires») (collectivement désignés les «2006 Titres Bénéficiaires») étaient présents ou représentés pour les besoins du point A de l'ordre du jour.

II. Les actionnaires, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société et de détenteurs de 2006 Titres Bénéficiaires (pour les besoins du point A de l'ordre du jour) présents ou représentés, leurs mandataires respectifs et le nombre d'actions et de 2006 Titres Bénéficiaires respectivement figurent sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les actionnaires et les détenteurs des 2006 Titres Bénéficiaires ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Les procurations seront également annexées au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Annulation de tous les 2006 Titres Bénéficiaires et remboursement de la réserve attachée aux 2006 Série A Titres Bénéficiaires et de la réserve attachée aux 2006 Série B Titres Bénéficiaires et modification subséquente de l'article 5 des Statuts en vue de supprimer toute référence aux 2006 Série A Titres Bénéficiaires et aux 2006 Série B Titres Bénéficiaires en supprimant les huit derniers paragraphes de l'article 5.

B. Augmentation du capital social émis de la Société en contrepartie (I) des apports en nature respectivement de toutes les six cent trente-deux mille (632.000) actions émises de New RIH Holdings S.A. ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et étant enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 62.420 («New RIH») et de toutes les soixante-trois millions cinq cent seize mille (63.516.000) actions émises de Richemont Investments S.A. ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et étant enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 71.202 ("RISA"), ces apports en nature étant évalués à un montant total d'un milliard six cent dix-neuf millions trois cent soixante treize mille livres sterling (£ 1.619.373.000) (l'«Apport en Nature»), contre l'émission d'actions supplémentaires de catégorie B et d'actions supplémentaires de catégorie A d'une valeur nominale de mille livres sterling (£ 1.000) chacune, les actions de catégorie A devant être souscrites par Remgro Investments Limited, une société constituée selon les lois de Jersey ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey («Remgro») et les actions de catégorie B devant être souscrites par Richemont S.A. ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et étant enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 16.576 («RSA») et allocation du solde de l'Apport en Nature à la réserve extraordinaire.

C. Modification subséquente du paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts.

IV. Les évaluations décrites ci-dessus ont été proposées sur la base des valeurs nettes de New RIH et RISA.

Après que l'assemblée ait approuvé ce qui précède, les actionnaires et les détenteurs des 2006 Titres Bénéficiaires, agissant en assemblée générale, ont constaté le paiement aux détenteurs des 2006 Titres Bénéficiaires des montants qui leur sont dus suite à l'annulation des 2006 Titres Bénéficiaires. Les actionnaires ont constaté la souscription des actions de catégorie A par Remgro et les actions de catégorie B par RSA, le transfert à la Société de l'Apport en Nature et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'annuler la totalité des 2006 Titres Bénéficiaires et de rembourser la réserve attachée aux 2006 Série A Titres Bénéficiaires ainsi que la réserve attachée aux 2006 Série B Titres Bénéficiaires et de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts en vue de supprimer toute référence aux 2006 Série A Titres Bénéficiaires et aux 2006 Série B Titres Bénéficiaires, et ce en supprimant les huit derniers paragraphes de l'article 5.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société en contrepartie de l'Apport en Nature consistant respectivement en toutes les six cent trente-deux mille (632.000) actions émises de New RIH et en toutes les soixante-trois millions cinq cent seize mille (63.516.000) actions émises de RISA, cet Apport en Nature étant évalué à un montant total d'un milliard six cent dix-neuf millions trois cent soixante treize mille livres sterling (£ 1.619.373.000), en émettant cent six mille neuf cent quatre vingt-dix (106,990) actions supplémentaires de catégorie B et cinquante trois mille quatre cent quatre vingt quinze (53,495) actions supplémentaires de catégorie A d'une valeur nominale de mille livres sterling (£ 1.000) chacune, en acceptant la souscription par chaque souscripteur d'actions d'un montant décrit ci-dessous et à un prix total de souscription d'un milliard six cent dix-neuf millions trois cent soixante treize mille livres sterling (£ 1.619.373.000).

Les actions à émettre en contrepartie de l'Apport en Nature ci-dessus sont attribuées aux souscripteurs comme suit:

- (i) cinquante trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (53.495) actions de catégorie A sont émises à Remgro; et
- (ii) cent six mille neuf cent quatre-vingt-dix (106.990) actions de catégorie B sont émises à RSA.

L'Apport en Nature ci-dessus a été examiné par PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises, conformément à un rapport de réviseur d'entreprises relatif à l'apport en nature afin d'augmenter le capital social de la Société daté du 11 août 2008, qui restera annexé au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de notre revue, rien ne nous amène à penser que la valeur totale de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmenté de la prime d'émission, des actions devant être émises en contrepartie.»

Preuve du transfert vers la Société de toutes les actions respectives de RISA et de New RIH représentant l'Apport en Nature a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital social qui précède, l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à un milliard cent huit millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille livres sterling (£ 1.108.485.000) divisé en trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze (369.495) actions de catégorie A et sept cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (738.990) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille livre sterling (£ 1.000) par action.»

Il a été constaté que le solde des montants apportés à la Société est affecté à la réserve extraordinaire et que celle-ci est disponible pour distribution.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Exemption droit d'apport

Dans la mesure où en conséquence de l'apport des actions de NEW RIH et RISA la Société acquiert 100% des actions de NEW RIH et RISA, chacune étant une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande le bénéfice de l'exemption du droit d'apport.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et qui peuvent être mis à sa charge, en raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présents qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé : M. LATTARD, C. MARTINS COSTA, M. GADZHALOVA , J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 août 2008. Relation: EAC/2008/11049. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008119158/239/212.

(080138791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence au Luxembourg.

A comparu:

ISKANDER LUXEMBOURG S.A., une société ayant son siège social au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg (RCS B 85.109);

ici représentée par Monsieur Christian HERTZ, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 29 juillet 2008, laquelle restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement,

laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société luxembourgeoise qu'elle a déclaré former et dont elle a arrêté le texte des statuts (les "Statuts") comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront les propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable dénommée "ISALPHA" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds à sa disposition dans des valeurs mobilières et dans d'autres actifs autorisés, en vue d'une répartition des risques d'investissement et pour faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2002").

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social - Actions - Classes d'Actions. Le capital social sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale (les "Actions") et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 ci-après.

Le capital minimum de la Société sera, dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société comme Organisme de Placement Collectif, un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR). Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment et sans limitation, à émettre des Actions entièrement libérées et des fractions d'Actions, sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment et de la catégorie concernés, déterminé conformément à l'article 23 des présentes, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux Actions supplémentaires à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée le pouvoir et la charge d'accepter des souscriptions de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions et les livrer, en restant toutefois toujours dans les limites imposées par la loi.

Ces Actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être de classes différentes correspondant à des Compartiments différents (lesquels peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être libellés en des devises différentes) et le produit de l'émission des Actions de chaque Compartiment (après déduction de toute commission initiale et après tous ajustements résultant des arrondissements qui peuvent leur être imposés de temps à autre) sera investi, conformément

aux objectifs définis à l'article 3 des présents Statuts, en valeurs mobilières ou autres actifs autorisés correspondant à des zones géographiques, à des secteurs industriels ou à des zones monétaires ou au type spécifique d'actions ou d'obligations déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment.

A l'intérieur de chaque Compartiment, les Actions peuvent être divisées en plusieurs catégories qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture des risques, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon décision du Conseil. Le Conseil peut décider si et à partir de quand des Actions de ces catégories seront offertes, ces Actions devant être émises selon les conditions déterminées par le Conseil.

Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets relatifs à chaque Compartiment seront, si les Actions d'un Compartiment donné ne sont pas libellées en EUR, convertis en EUR, conformément à l'article 23, et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Compartiments.

La Société préparera des comptes consolidés libellés en EUR.

Art. 6. Actions nominatives et au porteur. Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des Actions sous forme nominatives ("Actions nominatives") ou au porteur ("Actions au porteur").

S'il existe des Actions au porteur, des certificats seront émis sous forme de certificats globaux. En présence d'Actions nominatives, si le Conseil d'Administration décide que les actionnaires peuvent choisir de recevoir des certificats d'Actions et si un actionnaire ne choisit pas spécifiquement de recevoir des certificats d'Actions, il recevra une confirmation de la détention de ses Actions. Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses Actions, ou si un actionnaire au porteur demande la conversion de ses Actions au porteur en des Actions nominatives, ou si un actionnaire demande la conversion de ses Actions en Actions d'une autre catégorie, le Conseil d'Administration est libre de prélever une commission à cet actionnaire en vue de couvrir les frais administratifs exposés lors d'un tel échange.

Des frais ne pourront pas être mis en compte lors de l'émission d'un certificat pour le solde des Actions détenues à la suite d'un transfert, d'un rachat ou d'une conversion d'Actions.

Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et par un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil d'Administration. Les signatures des Administrateurs pourront être manuscrites, imprimées ou par facsimile. La signature du fondé de pouvoir autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'Actions provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du Prix d'Émission par Action conformément à l'article 24 des présents Statuts. Des certificats d'Actions définitifs, respectivement et le cas échéant une confirmation pour la détention de ses Actions, seront envoyés, sans retard indu, au souscripteur. Les Actions peuvent également être émises, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, par acceptation de la souscription contre des apports sous forme de valeurs mobilières ou autres avoirs jugés compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société et du Compartiment concerné, sous réserve de toutes les lois applicables et notamment d'un rapport spécial du réviseur de la Société confirmant la valeur des avoirs apportés en nature.

Le paiement de dividendes, s'il y en a, se fera, pour les Actions de distribution nominatives, aux actionnaires à leur adresse inscrite au registre des actionnaires, ou à une autre adresse donnée par écrit au Conseil, et, pour les Actions de distribution au porteur, sur présentation des coupons de dividende appropriés à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Si les coupons n'ont pas été présentés à l'encaissement du dividende endéans une période de cinq ans suivant l'avis qui en a été donné, des dividendes ne peuvent plus être réclamés par le détenteur de ces Actions et reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non encore encaissés. Toutes les Actions émises par la Société autres que celles au porteur seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'Action nominative, son adresse, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et le Compartiment des Actions détenues par lui. Tout transfert d'une Action autre qu'au porteur sera inscrit dans le registre des actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les Actions seront libres de toute restriction au droit de transférer celles-ci et de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par l'inscription par la Société dans le registre des actionnaires du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats représentant ces Actions, s'il y en a, ensemble avec tous autres documents et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de quatre personnes), une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre

adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société.

L'actionnaire pourra, à tout moment, faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende et du produit de liquidation. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Cette circonstance n'empêche pas les actionnaires d'être propriétaires de fractions d'Actions de la Société et d'exercer les droits attachés à ces fractions au prorata de la fraction d'action détenue, à l'exception des droits de votes éventuels qui ne peuvent être exercés que par Action entière.

Art. 7. Certificats perdus ou endommagés. Lorsqu'un détenteur d'Action peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata pourra, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, et notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission d'un nouveau certificat d'Action, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat originaire sur base duquel le nouveau certificat a été émis, deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre au compte de l'actionnaire tous frais exceptionnels encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat en remplacement d'un certificat égaré, endommagé ou détruit.

Art. 8. Restrictions en matière d'actionariat. Le Conseil d'Administration pourra édicter des restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'Actions) qu'il jugera utiles, en vue de s'assurer qu'aucune Action de la Société, ou qu'aucune Action d'un Compartiment quelconque ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourrait amener la Société à encourir des charges fiscales ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

Notamment, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale, et sans limitation par des Personnes des Etats-Unis d'Amérique, telles que définies ci-après (des "Personnes Non-autorisées"). A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser l'émission d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires ou dans les livres de la Société, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société;

(c) procéder au rachat forcé de toutes Actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne déchue du droit d'être actionnaire de la Société, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société ou dans les livres de la Société. Dans ce cas la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (ci-après un "Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où le Prix de Rachat (tel que défini ci-après) au sujet des Actions sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les Actions qu'il détenait seront annulées. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre, sans délai, à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les Actions et spécifiées dans l'Avis de Rachat;

(2) le prix auquel les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après "le Prix de Rachat") sera égal au Prix de Rachat des Actions du Compartiment en question de la Société, déterminé conformément à l'article 21 des présents Statuts;

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire, dans la devise du Compartiment concerné et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne et si un certificat d'Actions a été émis, contre remise du ou des certificats d'Actions représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit à ces Actions ou l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la

Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le prix ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" désignera tout citoyen ou résidant des Etats-Unis d'Amérique et tout partnership organisé ou existant dans un État, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique ou toute société constituée en vertu des lois des États-Unis d'Amérique ou d'un Etat, territoire ou d'une possession des Etats-Unis d'Amérique ou de régions sous sa juridiction, ou toute succession ou trust, autre qu'une succession ou un trust dont le revenu provenant de sources en dehors des Etats-Unis (qui n'est pas lié de façon effective à l'exercice d'un commerce ou d'affaires endéans les Etats-Unis), n'est pas compris dans son revenu brut aux fins de calcul de l'impôt fédéral des Etats-Unis sur le revenu.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises lors d'une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe ou catégorie d'Action qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'octobre à 15.30 heures et pour la première fois en 2009. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.

Des assemblées spéciales des actionnaires d'un ou de plusieurs Compartiments ou catégories pourront être convoquées en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Compartiments ou catégories et/ou à une modification de leurs droits.

L'assemblée générale des actionnaires peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 11. Quorum et Vote. Sauf dispositions contraires stipulées aux présentes, les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Tant que le capital social est divisé en Actions de différentes classes et catégories, les droits attachés aux Actions de toute classe ou catégorie pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite classe ou catégorie) être modifiés seulement au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions de ladite classe ou catégorie, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la classe ou catégorie en question, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des actions émises de ladite classe ou catégorie (de même si, lors d'une assemblée reconvoquée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la classe ou catégorie en question constituera un quorum).

Chaque Action entière, quel que soit le Compartiment ou la catégorie auquel elle appartient, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans ledit Compartiment, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à l'assemblée. Les actionnaires participant de cette façon sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires ne pouvant pas participer à l'assemblée sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, par envoi recommandé, par courrier spécial utilisant une société postale internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire qui ne comporte pas une des mentions ou indications qui suivent est à considérer comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- Nom, adresse ou siège social de l'actionnaire concerné;
- Nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné;
- Ordre du jour de l'assemblée;
- Indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- Nom, titre et signature de l'actionnaire concerné ou des représentants dûment autorisés de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable bancaire précédant immédiatement le jour de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après ce délai ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par la Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par envoi recommandé, par courrier spécial utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise; ou

(b) si délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et prenant part au vote.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Avis de convocation. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration suite à un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire nominatif à son adresse inscrite au registre des actionnaires.

S'il existe des Actions au porteur, l'avis sera, en outre, publié conformément à la loi luxembourgeoise au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration déterminera.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué, avec ou sans motif, et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Sauf dans le cas où un Administrateur présente sa démission (soit par rotation ou autrement) lors d'une assemblée générale, aucune personne ne pourra être élue ou réélue en tant que membre du Conseil d'Administration, à moins que:

(a) cette personne ne soit proposée par le Conseil d'Administration; ou

(b) au moins six et pas plus de trente jours avant la date de l'assemblée le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, un Administrateur, n'aie reçu avis d'un actionnaire en droit de voter à cette assemblée (et différente de celle proposée) de l'intention de celui-ci de proposer cette personne à l'élection ou à la réélection ensemble avec un écrit signé de la personne concernée marquant son acceptation d'être élue ou réélue, à condition toutefois que si les actionnaires présents à l'assemblée générale y consentent à l'unanimité, le président de l'assemblée peut renoncer aux avis en question et soumettre à l'assemblée le nom de la personne ainsi désignée.

Au cas où le mandat d'un Administrateur devient vacant par décès, démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Délibération des administrateurs. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents à la réunion en question une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront men-

tionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à la réunion.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion aura une voix prépondérante en cas d'égalité de voix.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le Conseil d'Administration pourra nommer les directeurs et fondés de pouvoir dont un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le Conseil d'Administration peut également faire toute délégation de pouvoir, de décision et de pouvoir d'appréciation à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (membres ou non du Conseil d'Administration) qu'il désignera, à la condition cependant que la majorité des membres de tels comités soient membre du Conseil d'Administration et qu'aucune réunion de ces comités ne puisse valablement exercer ses pouvoirs, ses décisions et son pouvoir d'appréciation, à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Art. 15. Procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par la personne qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Détermination des politiques d'investissement. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et ses pouvoirs d'accomplir des actes en exécution des objectifs de la Société et de son objet social, à des personnes physiques ou morales qui ne seront pas tenus d'être membre du Conseil d'Administration, et qui agiront sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, moyennant l'application du principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société. Le Conseil d'Administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Le Conseil a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société, sous réserve cependant que la Société n'effectuera pas d'investissements et n'entreprendra pas d'activités tombant en dehors des restrictions d'investissement telles qu'elles peuvent résulter de la Loi du 20 décembre 2002 ou de lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes en vente au public ou qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui seront décrites dans tout prospectus d'émission d'Actions.

Art. 17. Intérêt des administrateurs. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. L'Administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir

ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ces règles ne sont pas applicables aux décisions du Conseil qui concernent les opérations dans lesquelles un administrateur a un intérêt personnel, lorsqu'il s'agit d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et ses sociétés affiliées ou toute autre société ou entité telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration selon sa libre appréciation.

Art. 18. Indemnité. La Société pourra indemniser tout Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire ; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 19. Engagements de la société. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature de tout Administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Réviseur d'entreprises. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous devoirs prescrits par l'article 113 de la Loi du 20 décembre 2002, telle que modifiée.

Art. 21. Rachat et conversion des actions. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société selon les modalités précisées dans le prospectus de la Société.

La Société peut décider, dans le cas de demandes de rachat pour un montant excédant 10% des Actions émises d'un Compartiment lors d'un Jour d'Évaluation, de reporter cet excédent de rachats au Jour d'Évaluation suivant. Si le rachat d'Actions est ainsi reporté, les demandes de rachat sont réduites proportionnellement et les Actions, dont le rachat est reporté, seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à la date à laquelle le rachat est effectué lors du Jour d'Évaluation concerné. Les demandes de rachat reportées seront traitées prioritairement par rapport à des demandes subséquentes. Pour l'interprétation de cet alinéa, les conversions seront assimilées aux rachats.

Le prix de rachat sera normalement payé endéans les cinq jours ouvrables (étant un jour bancaire ouvrable à Luxembourg) suivant le Jour d'Évaluation sauf si un délai de paiement différent est prévu dans l'annexe du prospectus se rapportant au Compartiment concerné. Il correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette catégorie et ce Compartiment, déterminée conformément aux dispositions de l'article 23 des présents Statuts, sous déduction du chargement forfaitaire, des frais de transaction et d'une commission de rachat, s'il y a lieu, telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre. Dans l'hypothèse où les liquidités du Compartiment concerné et les produits de rachat des actifs sous jacents dans lesquels il peut investir sont insuffisants pour satisfaire les demandes de rachats du Compartiment concerné, le paiement des produits de rachats sera effectué aussitôt que possible. Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent de rachat des Actions. Le ou les certificats d'Actions (qui font l'objet de la demande de rachat) représentant la détention des Actions, au cas où les certificats ont été émis, accompagnés d'une preuve de leur transfert ou cession, doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé. Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions en Actions de la même catégorie d'un autre Compartiment et, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, la conversion de ses Actions d'une catégorie en Actions d'une autre catégorie d'Actions du même Compartiment ou d'un autre Compartiment, conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil d'Administration et figurant dans le prospectus en vigueur de la Société, étant entendu que le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur. Le Conseil d'Administration peut décider d'exclure les conversions pour un ou plusieurs Compartiments ou un ou plusieurs catégories.

Art. 22. Evaluation et suspension des évaluations. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque catégorie et Compartiment de la Société est déterminée de temps à autre par la Société pour les Actions de chaque catégorie et Compartiment, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, tel que le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné comme "Jour d'Evaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne soit un Jour d'Evaluation.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, rend la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment dans la devise d'expression déterminée, déraisonnable ou contraire aux intérêts des actionnaires de la Société, la Valeur Nette d'Inventaire peut, temporairement, être déterminée dans une autre devise désignée par le Conseil d'Administration.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des Actions de l'un des Compartiments, ainsi que la conversion des Actions d'un Compartiment dans celles d'un autre Compartiment:

(a) pendant toute période pendant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché ou la bourse de valeurs principal, sur lequel une partie substantielle des investissements d'un Compartiment de la Société est cotée à un moment quelconque, est fermée (pour une raison autre que des congés normaux) ou pendant laquelle les opérations sont restreintes ou suspendues;

(b) alors qu'il existe une situation qui, d'après le Conseil d'Administration, constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la disposition ou l'évaluation des actifs d'un Compartiment de la Société n'est pas praticable;

(c) Lorsque la Société a connaissance que l'évaluation de certains de ses investissements, sur base desquels elle avait précédemment calculé la Valeur Nette d'Inventaire par action, était incorrecte ou si les valeurs estimées sur base desquelles elle a calculé la Valeur Nette d'Inventaire par action n'ont pas été confirmées et qui selon l'avis du Conseil d'Administration justifieraient le recalcul de la Valeur Nette d'Inventaire (à condition toutefois que le Conseil d'Administration ne sera d'aucune manière lié de revoir ou recalculer une Valeur Nette d'Inventaire déjà calculée précédemment sur base de laquelle il y a eu des souscriptions, conversions ou rachats);

(d) pendant toute période où les moyens de communication, normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment donné ou les prix courants sur un marché ou une bourse de valeurs, sont hors de service ou que leur usage est restreint;

(e) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements sur des Actions à racheter ou pendant laquelle un transfert de Compartiment relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces Actions, ne peut être effectué, de l'avis du Conseil d'Administration, à un taux de change normal;

(f) pendant toute période pendant laquelle il existe des circonstances inhabituelles, de l'avis du Conseil d'Administration, qui rendent la continuation des évaluations des Actions de l'un des Compartiments de la Société impraticable ou inéquitable envers les actionnaires;

(g) pendant toute période durant laquelle, de l'avis du Conseil, les produits de cession des actifs d'un Compartiment sont insuffisants pour satisfaire les demandes de rachats du Compartiment concerné; ou

(h) dans le cas d'une décision de liquider la Société soit au jour ou après le jour de la décision de convoquer l'assemblée générale du Conseil d'Administration soit au jour ou après le jour de la publication du premier avis convoquant l'assemblée générale des actionnaires à cette fin, et dans le cas d'une décision de clôturer un Compartiment, au jour ou après le jour de l'avis aux actionnaires, tel que décrit sous l'article 27, alinéa 7.

Les actionnaires qui ont demandé le rachat ou la conversion de leurs Actions recevront notification d'une telle suspension endéans les sept jours de leur demande et dès que pareille suspension aura pris fin. Les Actions rachetées ou converties après cette suspension seront converties ou rachetées à leur Valeur Nette d'Inventaire lors du prochain Jour d'Évaluation suivant immédiatement cette suspension.

Une pareille suspension, pour un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, ni sur l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un autre Compartiment.

Art. 23. Détermination de la valeur nette d'inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et catégorie sera exprimée dans la devise d'expression du Compartiment ou, au cas où la détermination dans la devise d'expression du Compartiment serait impossible, dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration, en un chiffre par Action, et sera déterminée pour chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets du Compartiment et de la catégorie concernée de la Société, à savoir la valeur des actifs de la Société correspondant à chaque Compartiment et catégorie, déduction faite des engagements de telle catégorie et de tel Compartiment, par le nombre d'Actions émises dans la catégorie du Compartiment en question.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, droits, warrants et autres investissements autorisés et valeurs mobilières détenues ou souscrites par la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure connue par la Société (à condition que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation exdividende ou exdroits);

(e) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société;

et

(g) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets à escompte, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le Conseil d'Administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) la valeur de toutes les valeurs mobilières qui sont cotées sur une bourse officielle ou traitées sur un autre marché réglementé sera déterminée sur la base du dernier prix de clôture disponible. S'il existe plusieurs bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, sur lesquels les valeurs mobilières sont cotées ou traitées, la valeur de ces valeurs mobilières sera déterminée à partir des prix fixés sur la principale bourse de valeurs ou le principal marché à cet effet. Si un titre est coté sur plusieurs bourses ou marchés principaux, le Conseil déterminera la bourse de valeurs ou le marché à retenir;

(3) dans l'hypothèse où l'une des valeurs mobilières détenues dans le Compartiment de la Société au jour en question, n'est pas cotée sur une bourse de valeurs ou traitée sur un quelconque marché réglementé ou si, au sujet de valeurs mobilières cotées sur une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (2) n'est pas représentatif de la valeur de marché équitable des valeurs en question, ou si aucun prix n'est disponible, la valeur de ces valeurs mobilières sera basée sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu, déterminé de manière prudente et de bonne foi;

(4) Sauf indications contraires dans les annexes du prospectus relatives à un compartiment, les parts d'organismes de placement collectif de type ouvert sont évaluées sur base de leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible;

(5) Pour les compartiments alternatifs le Conseil d'Administration pourra également, si nécessaire, recourir à d'autres principes d'évaluation pour les avoirs de la Société, sauf si des principes spécifiques d'évaluation ont été adoptés par le Conseil d'Administration notamment pour l'évaluation de parts de fonds alternatifs et que la publication de ces règles a été faite dans le prospectus de la Société.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et comptes à payer;

(b) tous les frais d'administration redus ou échus (y compris les commissions des gestionnaires en investissements, la commission du dépositaire et celle de l'agent de l'administration, les primes d'assurances et toutes autres commissions payables aux représentants et agents de la Société de même que tous les frais de constitution et d'enregistrement, les frais de publications légales, ceux des prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires);

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris toutes obligations contractuelles échues relatives à des paiements de Compartiment ou de biens, y compris, s'il y a lieu, le montant de tout dividende déclaré par le Conseil d'Administration et non encore payé, lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

(d) une provision appropriée pour impôts futurs sur les gains en capital et sur le revenu encourus jusqu'au Jour d'Évaluation, et d'autres réserves, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit. La Société pourra calculer d'avance les dépenses administratives ainsi que les autres dépenses qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes, et elle pourra additionner ces chiffres en des proportions égales sur une telle période, en vue de déterminer ces obligations.

C. Le Conseil d'Administration établira pour chaque Compartiment et chaque catégorie un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des Actions de chaque Compartiment seront affectés, dans les livres de la Société, au Compartiment pour cette catégorie d'Actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'Actions seront affectés à ce Compartiment conformément aux dispositions du présent article;

(b) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment concerné;

(c) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Compartiment déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué au Compartiment en question;

(d) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un Compartiment déterminé, cet actif ou engagement sera attribué à, tous les Compartiments au pro rata de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives; les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment; dans les relations des porteurs d'Actions entre eux, chaque Compartiment est traité comme une entité à part;

(e) à la date de clôture pour la détermination de toute personne ayant droit à un dividende déclaré pour un Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Compartiment sera minorée de ce dividende;

(f) au cas où deux ou plusieurs catégories seraient créées au sein d'une classe d'actions, conformément à ce qui est écrit dans l'article 5 ci-dessus, les règles d'allocation déterminées ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à chaque catégorie.

D. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

(a) chaque Action de la Société devant être rachetée en vertu de l'article 21 ci-avant, sera considérée comme Action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le Conseil d'Administration du Jour d'Évaluation au cours de laquelle une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Compartiment exprimés en une devise autre que celle en laquelle la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment concerné est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour ouvrable précédant le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment en question.

Si une catégorie exprimée dans une devise autre que la devise d'expression du Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette catégorie sera traduite dans cette autre devise au cours applicable sur le marché à la Date d'Évaluation et arrondie à l'unité de référence la plus proche.

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Évaluation; et

(d) l'évaluation dont question ci-dessus reflétera la mise en compte à la Société de tous frais et honoraires payables aux Gestionnaires en Investissements, à l'Agent d'Administration Centrale et à la Banque Dépositaire et ses correspondants à l'étranger, et toutes autres dépenses encourues dans le fonctionnement de la Société, y compris sans limitation, impôts, dépenses de conseil juridique et d'audit, l'impression des procurations et (s'il y a lieu) rapports aux actionnaires, prospectus et traductions de celui-ci, dépenses liées à l'émission, la conversion et le rachat des Actions et au paiement de dividendes, s'il y a lieu, frais d'enregistrement et autres dépenses encourues en relation avec l'autorisation par et les rapports à l'autorité de surveillance, les honoraires et dépenses des administrateurs de la Société, assurance, intérêts, frais de cotation et commissions de courtage, charges fiscales et coûts relatifs au transfert et au dépôt de titres et en espèces, dépenses de tous autres agents de la Société et le coût de la détermination et, le cas échéant, de la publication de la Valeur Nette par Action de chaque classe et catégorie.

Art. 24. Prix d'Emission. Chaque fois que la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action auquel ces Actions seront offertes et vendues (le "Prix d'Emission") sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment et de la catégorie concernés, augmentée de la commission d'entrée, telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, et augmentée, s'il y a lieu, de frais de transaction notionnels tels que déterminés par le Conseil d'Administration de temps à autre, le tout tel que décrit dans le prospectus en vigueur de la Société. Le prix de vente peut, sur approbation du Conseil et en observant toutes lois applicables, notamment au regard du rapport spécial du réviseur de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le Conseil et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions de la Société et du Compartiment concerné.

Le paiement du Prix d'Emission y compris de toute commission de vente doit être effectué dans la devise d'expression du Compartiment en question, sous valeur au plus tard cinq (5) jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation dans le cas des Compartiments traditionnels (sauf si un délai de paiement différent est prévu dans l'Annexe d'un Compartiment donné) et dans les délais prévus dans les annexes concernées du prospectus dans le cas des Compartiments alternatifs.

Art. 25. Année sociale. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année qui suit, à l'exception de la première année sociale qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2009.

Les comptes consolidés de la Société seront exprimés en EUR. Lorsqu'existeront différents Compartiments, tel que prévu à l'article 5 des Statuts, et si les comptes de ces Compartiments sont libellés en des devises différentes, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés en vue de la détermination des comptes consolidés de la Société. Les comptes annuels, y compris le bilan, et le compte de pertes et profits, le rapport des Administrateurs et l'avis de convocation de

l'assemblée générale annuelle seront envoyés aux actionnaires nominatifs et/ou publiés et mis à la disposition au moins 15 jours avant chaque assemblée générale annuelle. Les rapports semi-annuels non révisés au 31 décembre seront disponibles endéans les deux mois, le premier sera établi au 31 décembre 2008. Des copies de tous les rapports financiers seront mises à disposition au siège social de la Société.

Art. 26. Répartition des bénéfices. L'usage à faire du bénéfice annuel ainsi que toutes autres distributions seront décidés par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, étant entendu que toute résolution décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie de distribution d'une classe d'actions, devra en outre être approuvée préalablement par les actionnaires d'une catégorie de distribution de cette classe d'actions. Les dividendes (s'il y en a) seront payés en EUR ou en toute autre monnaie dans laquelle la valeur nette des actions de chaque classe est exprimée.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés sur décision du Conseil d'Administration. La Société peut réaliser pour chacun des portefeuilles des arrangements d'égalisation considérés comme appropriés par le Conseil d'Administration en vue d'assurer que le montant des dividendes à payer pour chacune des classes d'actions n'est pas influencé par l'émission ou le rachat d'actions de cette classe pendant une même période comptable.

Si le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'article 5 ci-avant, de créer dans chaque classe d'actions deux catégories dont une donne droit à des dividendes (Actions de Distribution) et l'autre ne donne pas droit à des dividendes (Actions de Capitalisation), les dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en conformité avec les dispositions de cet article en ce qui concerne les Actions de Distribution et aucun dividende ne sera déclaré et payé en ce qui concerne les Actions de Capitalisation.

Aucune distribution ne peut être faite qui aurait pour effet de diminuer le capital de la Société en dessous du capital minimum imposé par la loi.

Art. 27. Fusion - Liquidation - Scission. Dans l'hypothèse où la valeur des Actions de la Société, évaluées sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments auxquels elles se rapportent, devenait inférieure à 10 millions EUR, ou si le Conseil d'Administration l'estimait approprié en raison de changements dans la situation économique ou politique affectant la Société, ou pour toute autre raison si le Conseil estimait qu'il en était de l'intérêt des Actionnaires, le Conseil d'Administration peut, au terme d'un préavis écrit aux Actionnaires, racheter toutes les Actions (et non pas seulement quelques-unes) qui n'auront pas été rachetées auparavant à la Valeur Nette d'Inventaire reflétant les frais de réalisation et de liquidation estimés mais sans commission de rachat. Dans ce cas, les Administrateurs devront aussitôt convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de désigner le liquidateur de la Société.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment devenait inférieure à 5 millions EUR, ou, au cas où le Compartiment concerné est libellé en une devise autre que l'EUR, l'équivalent en EUR, ou si le Conseil d'Administration l'estimait approprié en raison de changements dans la situation économique ou politique affectant le Compartiment, ou pour toute autre raison si le Conseil d'Administration estimait qu'il en était de l'intérêt des Actionnaires concernés peut, au terme d'un préavis écrit aux Actionnaires concernés, proposer de liquider le Compartiment et d'ainsi racheter toutes (et non seulement quelques-unes) les Actions du Compartiment à la Valeur Nette d'Inventaire reflétant les frais de réalisation et de liquidation estimés mais sans commission de rachat, ou moyennant un préavis d'un mois aux actionnaires concernés fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre OPC luxembourgeois.

La fermeture d'un Compartiment par le biais du rachat de toutes les Actions de ce Compartiment ou sa fusion avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPC luxembourgeois, pour des raisons autres que celles énoncées ci-dessus peut être décidée seulement avec l'accord préalable des Actionnaires du Compartiment devant être clôturé ou fusionné, lors d'une assemblée de classe dûment convoquée, qui peut valablement être tenue sans quorum et statuer à la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Une fusion décidée par le Conseil d'Administration ou approuvée par les Actionnaires du Compartiment concerné liera les Actionnaires dudit Compartiment à l'expiration d'un préavis d'un mois qui leur aura été notifié, au cours duquel les Actionnaires peuvent racheter leurs Actions sans commission de rachat.

La Société informera les actionnaires par la publication d'un avis de rachat dans la presse à déterminer par le Conseil d'Administration. Lorsque l'OPC qui reçoit l'apport revête la forme d'un fonds commun de placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport.

Les fonds résultant de la liquidation, non réclamés auprès de la banque dépositaire par les actionnaires dans les six mois suivant la clôture de la liquidation du Compartiment, seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg et seront prescrits après 30 ans.

De plus la Société informera les détenteurs d'Actions nominatives en question par courrier et les détenteurs d'Actions au porteur en question par la publication d'un avis de rachat dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration, à moins que tous ces actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société.

Dans les mêmes cas que ceux cités ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider la scission d'un Compartiment en deux ou plusieurs Compartiments en transférant la totalité ou une partie de ses actifs nets à un ou plusieurs autres Compartiments de la Société, contre l'attribution d'Actions des différents Compartiments aux Actionnaires, moyennant

un préavis d'un mois aux actionnaires durant lequel les actionnaires pourront racheter leurs Actions sans commission de rachat.

Art. 28. Répartition en cas de liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque Compartiment et catégorie d'Actions au sein d'un Compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires dudit Compartiment et catégorie en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment et catégorie.

De l'accord des actionnaires exprimé de la manière prévue aux articles 67 et 142 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales ("loi de 1915"), la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé, moyennant préavis d'un mois donné aux actionnaires pendant lequel les actionnaires pourront racheter leurs actions sans commission de rachat et sur décision des actionnaires de la Société prise à la majorité des deux tiers, à transférer tous actifs et engagements de la Société à un OPC luxembourgeois, en échange de l'émission aux actionnaires de la Société, d'Actions d'une telle entité, en proportion de la participation de l'actionnaire dans la Société. A défaut, toute liquidation sera faite conformément à la loi luxembourgeoise et chaque actionnaire aura droit au dividende de liquidation au pro rata de sa détention d'Actions du Compartiment concerné de la Société.

Les fonds auxquels les actionnaires ont droit dans le cadre de la liquidation de la Société et qui ne seraient pas réclamés par les ayants droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés en faveur de qui il appartiendra auprès de la Caisse de Consignations à Luxembourg, en conformité avec l'article 107 de la Loi du 20 décembre 2002, où ils seront conservés pendant 30 ans.

Art. 29. Modification des statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut modifier les présents Statuts, en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

Art. 30. Dispositions générales. Toutes matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi de 1915, ainsi que par la Loi de 2002, telles que modifiées.

Souscription - Libération

Le fondateur, représenté comme dit est, a, à la suite de la constitution de la Société, souscrit comme suit les Actions suivantes du Compartiment Isalpha - Relative Value - et il a libéré en espèces le Prix d'Emission de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) par Action, sans commission d'entrée, comme suit:

La société anonyme Iskander Luxembourg, prénommée, douze virgule six Actions: 12,6.

Total: douze virgule six Actions de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, soit le montant total de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-).

Le montant de EUR 31.500,- est à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant lors du présent acte de constitution, qui le constate expressément.

Le fondateur a procédé immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire lors de laquelle il a, après avoir vérifié que l'assemblée est régulièrement constituée, approuvé unanimement les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

2. L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009 et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leur mandat:

- Monsieur DUCREUX Bertrand François Maurice Maria, Président Directeur Général d'ISKANDER, né à Lyon le 5 mars 1952, demeurant à 35, avenue Franklin D. Roosevelt, F-75008 Paris (France).

- Monsieur HELLOUIN de MENIBUS Arnaud Philippe Jean Louis, Président exécutif de YAM INVEST NV et administrateur-dirigeant de Iskander S.A., né à Déville-Les-Rouen le 8 février 1946, demeurant à 35, avenue Franklin D. Roosevelt, F-75008 Paris (France).

- Monsieur ERNST Gilbert Léon Michel, Directeur, Membre du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, né à Luxembourg le 30 juillet 1952, demeurant à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

- Monsieur VINCIARELLI Paolo Augusto Docio, Sous-Directeur de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, né à Esch-sur-Alzette le 25 juin 1971, demeurant à 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec l'administration journalière à un ou plusieurs de ses membres.

3. L'assemblée décide de nommer Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, à Munsbach (RCS B 47.771) comme réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009.

Evaluation des frais

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges, de toute nature, à charge de la Société, des suites de sa constitution, s'élèvent à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. Hertz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2008, LAC/2008/34974. - Reçu mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008109074/220/693.

(080129645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

R & R Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.822.

In the year two thousand and eight,
on the fifteenth day in the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "R & R Holdings S.A." (the "Corporation") having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 23 January 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 203 on 22nd April 1996 under the name "Rothmans International Holdings S.A." and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 53 822.

The name of the Corporation was changed to "R&R Holdings S.A." on 27th May 1999 by a notarial deed, which was published in the Mémorial n° 629 on 20th August 1999. The articles of incorporation of the Corporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time on 11 August 2008 by deed of the undersigned notary, its publication in the Mémorial still pending.

The meeting was presided over by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as secretary and Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg as scrutineer of the meeting.

The chairwoman declared and requested the notary to record that:

I) All the shares of the Corporation (the "Shares") outstanding as shown by the attendance list attached to these minutes were represented, so that the meeting could be held without prior notice.

II) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the proxy holders, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting was as follows:

1. Decision to reduce the issued share capital of the Corporation by an amount of seven hundred thirty-eight million nine hundred and ninety thousand pounds sterling (738,990,000.- GBP) by the cancellation of all of the issued class B shares against transfer to the holders of the class B shares to be cancelled of three hundred ninety million thirty-six thousand six hundred and twenty seven (390,036,627) ordinary shares with a par value of twenty-five pence (0,25 GBP) each in British American Tobacco p.l.c. ("BAT") held by the Corporation and a cash balance, if any, representing two thirds of the available cash of the Corporation computed after due provision for all liabilities payable by the Corporation and all amounts due to Remgro Investments Limited under the participation certificates issued by the Corporation, such cancellation of the class B Shares and capital reduction to be implemented by resolution of the board of directors recorded as a notarial deed on or after the later of (i) the date on which the proposals for the reorganisation of Richemont S.A. ("RSA") and Compagnie Financière Richemont S.A ("CFR"), by which inter alia the articles of incorporation of these companies will be changed to abolish the provisions relating to the requirement for a joint holding of shares in CFR and participation certificates of RSA by all shareholders of CFR, RSA will be converted into a partnership limited by shares and the participation certificates of RSA will be converted into ordinary shares of RSA, are approved by a shareholder meeting of CFR and by a meeting of the shareholder and participation certificate holders of RSA; (ii) the date on which a distribution of BAT shares by Remgro Limited to its shareholders is approved by a shareholder meeting of Remgro Limited; and (iii) the expiry of a 30 days period following the publication of the minutes of the meeting deciding upon this capital reduction in the Mémorial, such reduction of capital by the Corporation to be executed by transferring to the holders of the class B shares the assets referred to above, by firstly utilising the Corporation's share premium, and any remaining balance from distributable reserves, noting the cancellation of the class B shares in the register of shareholders thereupon having the consequential amendment to the Articles recorded by notarial deed, with instruction to generally take any step, action or carry out any formality as appropriate or useful to implement this decision.

2. Transfer of the registered office and principal place of business of the Corporation from Luxembourg to Jersey and the consequential change of nationality of the Corporation, the transfer of the registered office and the change of nationality of the Corporation to be implemented by the board of directors of the Corporation upon implementation of the reduction of capital decided as per resolution 1 of the agenda and becoming effective upon the date of the registration of the Corporation in Jersey with the Registry of Companies in Jersey;

3. Upon the registration of the Corporation in Jersey becoming effective the following memorandum of association will be adopted as follows and the following changes to the articles of incorporation will come into force:

Companies (Jersey) Law 1991

Memorandum of Association

of

R & R Holdings Limited

1. The name of the Company is R & R Holdings Limited.

2. The Company is a private company.

3. The Company is a par value company.

4. The Company is authorised to issue up to £ 4,500,000,000 divided into:

(a) 1,500,000 Class A Shares with a par value of £1,000 each; and

(b) 3,000,000 Class B Shares with a par value of £1,000 each.

5. The liability of a member of the Company is limited to the amount unpaid (if any) on such member's share or shares.

- Amendment of Article 1 by changing the name of the Corporation and reflecting the new form of the Corporation so as to read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a private limited company, under the name of "R&R Holdings Limited".

- Amendment of Article 2 by replacing the reference to article 18 by article 17.

- Amendment of the first and second paragraphs of Article 3 which shall read as follows:

"The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Jersey companies and foreign companies or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Corporation may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them and any company of its group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise."

- Amendment of the last paragraph of Article 3 which shall read as follows:

"In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining always however within the limits established by the Companies (Jersey) Law 1991, as amended (the "Law")."

- Amendment of Article 4 which shall read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in St Helier. The registered office may be transferred within Jersey by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Jersey or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the transfer of its registered office, will remain a Jersey corporation."

- Amendment of the three first paragraphs of Article 5 which shall read as follows:

"The authorized share capital of the Corporation is set at four billion five hundred million pounds sterling (£ 4,500,000,000) comprising one million five hundred thousand (1,500,000) shares of class A with a par value of one thousand pounds sterling (£1,000) per share and three million (3,000,000) authorized shares of class B with a par value of one thousand pounds sterling (£ 1,000) per share.

The subscribed share capital of the Corporation is set at three hundred sixty nine thousand four hundred and ninety five pounds sterling (£369,495,000) divided into three hundred sixty nine thousand four hundred and ninety five (369,495) shares of class A with a par value of one thousand pounds sterling (£ 1,000) per share. Shares are issued in registered form only.

Shares of both classes shall have equal rights and privileges except as otherwise provided in article 15 hereafter."

- Amendment of Article 6 which shall read as follows:

"The capital of the Corporation may be increased or reduced by a special resolution of the shareholders amending the memorandum of association of the Company adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation, as prescribed in article 17 hereof.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of adoption of these articles by resolving to approve the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription."

- Amendment of paragraph 3 of Article 7 which shall read as follows:

"Each shareholder is entitled to one vote in respect of each share held by him. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or telegram or telex."

- Amendment of Article 8 which shall read as follows:

"An annual general meeting shall be held once in every calendar year, either in or outside of Jersey, at such time and place as may be determined by the board of directors.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

- Amendment of last paragraph of Article 10 which shall read as follows:

"Written resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents."

- Deletion of Article 14.

- Amendment of Article 16 by deletion first paragraph and by amending second, third and fourth paragraphs which shall read as follows:

"The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law, upon decision of the board of directors.

Dividends shall be paid equally only, except if specific class meetings of holders of shares of each class shall have agreed to any proposal of the board of directors for different levels of dividends payable to each of the share classes.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors."

- Amendment of Article 17 which shall read as follows:

"In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation may be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation."

- Amendment of Article 18 which shall read as follows:

"These articles may be amended from time to time by special resolution."

- Amendment of Article 19 which shall read as follows:

"All matters not governed by these articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law."

4. Acknowledgement of the resignation of Mr Richard Lepeu, Mr Alan Grieve, Mr Kurt Nauer and Mr Yves Prussen as members of the board of directors effective upon the implementation of the reduction of capital decided as per resolution 1 of the agenda.

5. Instruction to the board to take the appropriate steps to have the Corporation registered with the Registry of Companies in Jersey upon implementation of the reduction of capital decided as per resolution 1 of the agenda as well as instruction to any member of the board in function as the date hereof with full power of substitution to have the registration with the Registry of Companies in Jersey duly acknowledged in front of a public notary of his choice in Luxembourg.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders, acting in general meeting, took the following resolutions:

First resolution

It was resolved to reduce the issued share capital of the Corporation by an amount of seven hundred thirty-eight million nine hundred and ninety thousand pounds sterling (738,990,000.- GBP) by the cancellation of all of the issued class B shares against transfer to the holders of the class B shares to be cancelled of three hundred ninety million thirty-six thousand six hundred and twenty seven (390,036,627) ordinary shares with a par value of twenty-five pence (0,25 GBP) each in British American Tobacco p.l.c. ("BAT") held by the Corporation and a cash balance, if any, representing two thirds of the available cash of the Corporation computed after due provision for all liabilities payable by the Corporation and all amounts due to Remgro Investments Limited under the participation certificates issued by the Corporation, such

cancellation of the class B Shares and capital reduction to be implemented by resolution of the board of directors recorded as a notarial deed on or after the later of (i) the date on which the proposals for the reorganisation of Richemont S.A. ("RSA") and Compagnie Financière Richemont S.A ("CFR"), by which inter alia the articles of incorporation of these companies will be changed to abolish the provisions relating to the requirement for a joint holding of shares in CFR and participation certificates of RSA by all shareholders of CFR, RSA will be converted into a partnership limited by shares and the participation certificates of RSA will be converted into ordinary shares of RSA, are approved by a shareholder meeting of CFR and by a meeting of the shareholder and participation certificate holders of RSA; (ii) the date on which a distribution of BAT shares by Remgro Limited to its shareholders is approved by a shareholder meeting of Remgro Limited; and (iii) the expiry of a 30 days period following the publication of the minutes of the meeting deciding upon this capital reduction in the Mémorial, such reduction of capital by the Corporation to be executed by transferring to the holders of the class B shares the assets referred to above, by firstly utilising the Corporation's share premium, and any remaining balance from distributable reserves, noting the cancellation of the class B shares in the register of shareholders thereupon having the consequential amendment to the Articles recorded by notarial deed, with instruction to generally take any step, action or carry out any formality as appropriate or useful to implement this decision.

Second resolution

It was decided to transfer the registered office and principal place of business of the Corporation from Luxembourg to Jersey and the consequential change of nationality of the Corporation, the transfer of the registered office and the change of nationality of the Corporation to be implemented by the board of directors of the Corporation upon implementation of the reduction of capital decided as per resolution 1 of the agenda and becoming effective upon the date of the registration of the Corporation in Jersey with the Registry of Companies in Jersey.

Third resolution

Upon the registration of the Corporation in Jersey becoming effective it was decided that the memorandum of association be adopted as per item 3 of the agenda and the changes to the articles of incorporation as per item 3 of the agenda will come into force.

Fourth resolution

The resignation of Mr Richard Lepou, Mr Alan Grieve, Mr Kurt Nauer and Mr Yves Prussen as members of the board of directors effective upon the implementation of the reduction of capital decided upon resolution 1 of the agenda were acknowledged.

Fifth resolution

The board was instructed to take the appropriate steps to have the Corporation registered with the Registry of Companies in Jersey upon implementation of the reduction of capital decided as per resolution 1 of the agenda as well as instruction to any member of the board in function as the date hereof with full power of substitution to have the registration with the Registry of Companies in Jersey duly acknowledged in front of a notary of his choice in Luxembourg.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand two hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that of the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze du mois de septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "R & R Holdings S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 203 du 22 avril 1996, sous la dénomination "Rothmans International Holdings S.A." et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53 822.

Le nom de la Société a été changé en "R & R Holdings S.A." suivant acte notarié daté du 27 mai 1999 et publié au Mémorial n° 629 le 20 août 1999. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 août 2008, sa publication au Mémorial étant en cours.

L'assemblée a été présidée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg fut nommée secrétaire et Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg scrutatrice de l'assemblée.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) Toutes les actions émises de la Société (les " Actions "), tel qu'il ressort de la liste de présence annexée au présent procès-verbal étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait être tenue sans convocation préalable.

II) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence, signée par le président, les mandataires, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent document pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Décision de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de sept cent trente-huit millions neuf cent quatre-vingt dix mille livres sterling (738.990.000.- GBP) par annulation de toutes les actions de catégorie B émises en contrepartie du transfert aux détenteurs d'actions de catégorie B devant être annulées de trois cent quatre vingt dix millions trente six mille et six cent vingt sept (390.036.627) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq pence (0,25 GBP) chacune dans British American Tobacco p.l.c. ("BAT") détenues par la Société, et un solde en espèces, le cas échéant, représentant deux-tiers des fonds disponibles de la Société évalués après provision pour toutes les dettes dues par la Société et tous les montants dus à Remgro Investments Limited en vertu des titres bénéficiaires émis par la Société, cette annulation des Actions de catégorie B et cette réduction de capital devant être mises en œuvre par une décision du conseil d'administration par acte notarié à la date ou au plus tard après (i) la date à laquelle les propositions relatives à la réorganisation de Richemont S.A. ("RSA") et de Compagnie Financière Richemont S.A ("CFR"), selon lesquelles inter alia les statuts de ces sociétés seront modifiés en vue d'abroger les dispositions concernant la condition de co-détention d'actions dans CFR et de titres bénéficiaires de RSA par tous les actionnaires de CFR, RSA sera convertie en société en commandite par actions et les titres bénéficiaires de RSA seront convertis en actions ordinaires de RSA, sont approuvées par l'assemblée des actionnaires de CFR et par une assemblée des actionnaires et des détenteurs de titres bénéficiaires de RSA ; (ii) la date à laquelle une distribution des actions BAT par Remgro Limited à ses actionnaires est approuvée par une assemblée des actionnaires de Remgro Limited ; et (iii) l'expiration du délai de 30 jours suivant la publication du procès-verbal de l'assemblée décidant cette réduction de capital dans le Mémorial, cette réduction de capital par la Société devant être exécutée par le transfert aux détenteurs d'actions de catégorie B des avoirs décrits ci-avant, en utilisant premièrement la prime d'émission et tout solde restant des réserves distribuables, en inscrivant l'annulation des actions de catégorie B dans le registre des actionnaires et en modifiant les Statuts en conséquence par acte notarié, avec instruction de prendre généralement toute mesure, action ou de remplir toute formalité jugée appropriée ou utile en vue de mettre en œuvre cette décision.

2. Transfert du siège social et du lieu principal des affaires de la Société de Luxembourg à Jersey et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, le transfert de siège social et le changement de nationalité de la Société devant être effectués par le conseil d'administration de la Société au moment de la prise d'effet de la réduction de capital décidée conformément à la résolution 1 de l'ordre du jour et entrant en vigueur au moment de l'immatriculation de la Société à Jersey auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Jersey ;

3. Au moment de la prise d'effet de l'immatriculation de la Société à Jersey, les Mémoires of association suivants seront adoptés et les changements suivants aux statuts entreront en vigueur :

Companies (Jersey) Law 1991

Mémoires of association

de

R&R Holdings Limited

1. La dénomination de la Société est R & R Holdings Limited.

2. La Société est une société à responsabilité limitée.

3. La Société détient des actions avec valeur nominale.

4. La Société est autorisée à émettre un montant total de 4.500.000.000 (quatre milliard cinq cent millions) actions divisées en :

(a) 1.500.000 actions de catégorie A ayant une valeur nominale de GBP 1.0000 chacune, et

(b) 3.000.0000 actions de catégorie A ayant une valeur nominale de GBP 1.0000 chacune.

5. La responsabilité d'un actionnaire de la Société est limitée au montant non payé (le cas échéant) de l'action ou des actions de cet actionnaire.

- Modification de l'Article 1^{er} en modifiant le nom de la Société et en reflétant la nouvelle forme juridique de la Société qui doit se lire comme suit :

" Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "R & R Holdings Limited". "

- Modification de l'article 2 en remplaçant la référence à l'article 18 par l'article 17.

- Modification des premier et dernier paragraphes de l'article 3 qui doivent se lire comme suit :

" La Société a pour objet de participer, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises, associations et autres sociétés établies à Jersey ou à l'étranger; l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'investissement de titres, d'obligations, de titres de créance, de billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces; et la possession, l'administration, le développement et la gestion de ces investissements.

La Société ne devra prendre en charge, de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial. La Société peut cependant participer dans un établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra leur rendre toute assistance que ce soit par prêt, cautionnement et de toute autre façon. "

- Modification du dernier paragraphe de l'article 3 qui doit se lire comme suit :

" D'une manière générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Companies (Jersey) Law 1991, telle que modifiée (la " Loi "). "

- Modification de l'article 4 qui doit se lire comme suit :

" Le siège social de la Société est établi à St Helier. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de Jersey par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans à Jersey qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société de Jersey. "

- Modification des trois premiers paragraphes de l'article 5 qui doivent se lire comme suit :

" Le capital social autorisé de la société est fixé à quatre milliards cinq cents millions de livres sterling (4.500.000.000) représenté par un million cinq cent mille (£ 1.500.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille livres sterling (£ 1.000) par action et trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie A d'une valeur nominale de mille livres sterling (£ 1.000) par action.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante neuf millions quatre cent quatre vingt quinze mille de livres sterling (£ 369.495.000) représenté par trois cent soixante neuf mille quatre cent quatre vingt quinze (369.495) actions de catégorie A avec une valeur nominale de mille livres sterling (£ 1.000) par action. Les actions seront émises exclusivement sous forme nominative.

Les actions des deux catégories ont des droits et privilèges égaux, sauf les dispositions prévues à l'article 15 ci-après.

- Modification de l'article 6 qui doit se lire comme suit :

" Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision spéciale de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

D'autre part, le conseil d'administration est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la date d'adoption de ces statuts par la décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions."

- Modification du paragraphe 3 de l'article 7 qui doit se lire comme suit :

" Chaque actionnaire a droit à une voix en relation avec l'action qu'il détient. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex. "

- Modification de l'article 8 qui doit se lire comme suit :

" Une assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année, à ou en dehors de Jersey, à l'heure et à la place déterminée par le conseil d'administration.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. "

- Modification du dernier paragraphe de l'article 10 qui doit se lire comme suit :

" Des résolutions écrites du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. "

- Suppression de l'article 14.

- Modification de l'article 16 par suppression du premier paragraphe et par modification des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes paragraphes qui doivent se lire comme suit :

" Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la Loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes seront payés de manière égale sur les actions de chaque catégorie, sauf si des assemblées spécifiques des détenteurs d'actions de chaque catégorie auront consenti à des propositions du conseil d'administration de fixer un niveau différent pour les dividendes payables aux diverses catégories.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration. "

- Modification de l'article 17 qui doit se lire comme suit :

" En cas de dissolution de la Société, il pourra être procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. "

- Modification de l'article 18 qui doit se lire comme suit :

" Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une résolution spéciale. "

- Modification de l'article 19 qui doit se lire comme suit :

" Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par la présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi. "

4. Constat de la démission de M. Richard Lepeu, M. Alan Grieve, M. Kurt Nauer et M. Yves Prussen en tant que membres du conseil d'administration, avec effet au moment de la réduction de capital décidée à la résolution 1 de l'ordre du jour ;

5. Instruction au conseil de prendre les mesures nécessaires pour immatriculer la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey dès que la réduction de capital décidée à la résolution 1 de l'ordre du jour sera effective et instruction à tout membre du conseil d'administration en fonction à la date des présentes avec pouvoir de substitution de prendre acte devant un notaire de son choix à Luxembourg de l'immatriculation de la Société Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey.

Après que l'assemblée ait approuvé ce qui précède, les actionnaires, agissant en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de sept cent trente-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille livres sterling (738.990.000.- GBP) par annulation de toutes les actions de catégorie B émises en contrepartie du transfert aux détenteurs d'actions de catégorie B devant être annulées de trois cent quatre vingt dix millions trente six mille et six cent vingt sept (390.036.627) actions ordinaires d'une valeur nominale de 25 pence chacune dans British American Tobacco p.l.c. ("BAT") détenues par la Société, et un solde en espèces, le cas échéant, représentant deux-tiers des fonds disponibles de la Société évalués après provision pour toutes les dettes dues par la Société et tous les montants dus à Remgro Investments Limited en vertu des titres bénéficiaires émis par la Société, cette annulation des Actions de catégorie B et cette réduction de capital devant être mises en œuvre par une décision du conseil d'administration par acte notarié à la date ou au plus tard après (i) la date à laquelle les propositions relatives à la réorganisation de Richemont S.A. ("RSA") et de Compagnie Financière Richemont S.A ("CFR"), selon lesquelles inter alia les statuts de ces sociétés seront modifiés en vue d'abroger les dispositions concernant la condition de co-détention d'actions dans CFR et de titres bénéficiaires de RSA par tous les actionnaires de CFR, RSA sera convertie en société en commandite par actions et les titres bénéficiaires de RSA seront convertis en actions ordinaires de RSA, sont approuvées par l'assemblée des actionnaires de CFR et par une assemblée des actionnaires et des détenteurs de titres bénéficiaires de RSA ; (ii) la date à laquelle une distribution des actions BAT par Remgro Limited à ses actionnaires est approuvée par une assemblée des actionnaires de Remgro Limited ; et (iii) l'expiration du délai de 30 jours suivant la publication du procès-verbal de l'assemblée décidant cette réduction de capital dans le Mémorial, cette réduction de capital par la Société devant être exécutée par le transfert aux détenteurs d'actions de catégorie B des avoirs décrits ci-avant, en utilisant premièrement la prime d'émission et tout solde restant des réserves distribuables, en inscrivant l'annulation des actions de catégorie B dans le registre des actionnaires et en modifiant les Statuts en conséquence par acte notarié, avec instruction de prendre généralement toute mesure, action ou de remplir toute formalité jugée appropriée ou utile en vue de mettre en œuvre cette décision.

Deuxième résolution

Il a été décidé de transférer le siège social et du lieu principal des affaires de la Société de Luxembourg à Jersey et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, le transfert de siège social et le changement de nationalité de la Société devant être effectués par le conseil d'administration de la Société au moment de la prise d'effet de la réduction de capital décidée conformément à la résolution 1 de l'ordre du jour et entrant en vigueur au moment de l'immatriculation de la Société à Jersey auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Jersey.

Troisième résolution

A partir de la prise d'effet de l'immatriculation de la Société à Jersey il a été décidé que les memorandum of association soient adoptés comme décrits dans le point 3 de l'ordre du jour et les modifications aux statuts telles que décrites au point 3 de l'ordre du jour entrent en vigueur.

Quatrième résolution

La démission de M. Richard Lepeu, M. Alan Grieve, M. Kurt Nauer et M. Yves Prussen en tant que membres du conseil d'administration, avec effet au moment de la réduction de capital décidée à la résolution 1 de l'ordre du jour a été constatée.

Cinquième résolution

Instruction à été donnée au conseil de prendre les mesures nécessaires pour immatriculer la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey dès que la réduction de capital décidée à la résolution 1 de l'ordre du jour sera effective et instruction à tout membre du conseil d'administration en fonction à la date des présentes avec pouvoir de substitution de prendre acte devant un notaire de son choix à Luxembourg de l'immatriculation de la Société Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et qui peuvent être mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à deux mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présents qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: M. LATTARD, C. MARTINS COSTA, M. GADZHALOVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2008. Relation : EAC 2008/11772. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux (Luxembourg), le 17 septembre 2008.

Jean-Joseph Wagner..

Référence de publication: 2008119161/239/421.

(080139070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 27 juin 2008, a décidé de renouveler les mandats des administrateurs A et des administrateurs B, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs A:

Monsieur Valentine Beresford, Pillar Property PLC, Lansdown House, Berkeley Square, London W1J 6HQ,

Monsieur Philip Martin, British Land Fund Management Ltd, 10 Cornwall Terrace Regent's Park, London NW1 4QP,

Monsieur Andrew Smith, British Land Fund Management Ltd, 10 Cornwall Terrace Regent's Park, London NW1 4QP,

Monsieur Alfonso Cuesta, Pillar Property PLC, Lansdown House, Berkeley Square, London W1J 6HQ,

Monsieur Andrew Marc Jones, British Land Fund Management Ltd, 10 Cornwall Terrace Regent's Park, London NW1 4QP.

Administrateurs B:

Monsieur Jorge Perez Lozano, TMF Management Luxembourg S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Monsieur Robert Jan Schol, TMF Management Luxembourg S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Madame Polyxeni Kotoula, TMF Management Luxembourg S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Madame Coralie Villaume, Pillarlux Holdings S.A., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur William Gilson, Aviva Funds S.A., 34, avenue de la Liberté, 4th Floor, L-1930 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit, Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., société anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme
Nicole Dupont / Gérard Pirsch
Senior Manager / Attaché

Référence de publication: 2008116159/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Nessy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.907.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N ° 139 du 5 mars 1998.
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 23 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 446 du 13 mai 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 10 juillet 2006 que:

les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012,

comme administrateurs:

- Dott. Giancarlo BAGNARA, Dottore commercialista / revisore contabile, demeurant professionnellement à I - 36100 VICENZA;
- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG;
- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L -2450 LUXEMBOURG;
- Monsieur Claude FABER, dont le mandat est renouvelé, conserve ses fonctions de Président.

Comme commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pour NESSY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008116640/687/33.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Cencan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 23.451.

Extrait de procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juin 2008

Il en résulte que:

- La démission de Monsieur Peter Whitney Fearnhead, de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, comme administrateur avec effet du 1^{er} juillet 2008 et
- La nomination de Monsieur Stuart Paul Huntley de 9 rue Sainte Zithe, Luxembourg, comme administrateur avec effet du 1^{er} juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale du 2009.

Cencan S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008116720/2571/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 43.353.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 26 juin 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VIVIER S.A. HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116656/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.379.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116072/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.380.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo VI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116074/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.381.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116075/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.382.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116077/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.386.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116078/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116080/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.388.

—
EXTRAIT

Par décision du 21 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer M. James Gerard BOUDREAU, né le 23 juillet 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 193 Cross St., Carlisle, MA 01741, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 21 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JP/LX BC Stereo I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008116081/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Aster Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.522.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique le 11 août 2008

Le 11 août, le gérant unique de Aster Groupe Sarl ("la société"), a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 août 2008.

T.C.G. Gestion SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2008116227/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Hoparvi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.899.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique le 3 juillet 2008

Le 16 juin 2008, le gérant unique d'Hoparvi Sarl ("la société"), a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2008116230/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.598.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 9 janvier 2008 que LSF Lux Holdings XI, Ltd., ayant son siège social Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, a transféré 3.891 parts sociales de classe D-2 de la Société à la Société.

Suite à ce contrat du 9 janvier 2008, l'intégralité des parts sociales de classe D-2 de la Société ont donc été transférées à la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Lone Star Capital Investments S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116071/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Evanio Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.289.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 juillet 2008

Au Conseil d'Administration de EVANIO HOLDINGS S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 28 juillet 2008.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008116261/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 Juillet 2008

Au Conseil d'Administration de EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 28 Juillet 2008.

Luxembourg, le 21 Juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008116262/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Wegelin (Lux) Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 29 août 2008 à 14.00 heures

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Magne Orgland, 17, Bohl, CH-9004 St Gallen, Monsieur Christian Raubach, Fraumünsterstrasse 27/29 Postfach, Ch-8022 Zürich, Monsieur Pascal Cettier, Fraumünsterstrasse 27/29 Postfach, Ch-8022 Zürich, Monsieur Christophe Morize, 4, avenue Sainte-Luce, Ch-1001 Lausanne et Monsieur Jacques Elvinger, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte SA. comme "Réviseur d'Entreprise Agréé" jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour le compte de Wegelin (Lux) Funds SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2008116157/1177/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Samba Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.130.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.304.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of the month of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Samba Cayco, Ltd., a corporation incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at M&C Cor-

porate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-188858 being the sole shareholder of Samba Luxco S.à r.l.(the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129 304 and incorporated by deed of notary M^e Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28th June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1691 of 9th August 2007.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of M^e Blanche Moutrier, prenamed, on 10th August 2007, published in the Mémorial C number 2045 of 20th September 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all forty-eight thousand three hundred seventy-five (48,375) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million nine hundred thirty-five thousand United States Dollars (USD 1,935,000) to two million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 2,130,000) by the issue of four thousand eight hundred seventy-five (4,875) new shares of a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each.

B. Subscription of the new shares and payment of one hundred ninety-five thousand United States Dollars (USD 195,000) by the sole shareholder of the Company, in cash.

C. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one million nine hundred thirty-five United States Dollars (USD 1,935,000) to two million one hundred thirty thousand US Dollars (USD 2,130,000) by the issue of four thousand eight hundred and seventy-five (4,875) new shares of a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company.

Second resolution

The new shares referred to above have been subscribed and paid in full in cash by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by M^e Mariya Gadzhalova, pursuant to a proxy dated 31st July 2008.

The cash contribution made against the issuance of the new shares by the sole shareholder of the Company is of an amount of one hundred ninety-five thousand United States Dollars (USD 195,000) to be allocated to the share capital of the Company. Evidence of the payment has been given to the notary.

In consideration for the above contribution, the Company issues four thousand eight hundred and seventy-five (4,875) shares of a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each for a total amount of one hundred ninety-five thousand United States Dollars (USD 195,000).

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 2,130,000) divided into fifty-three thousand two hundred fifty (53,250) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each."

Cost and expenses

For registration purposes the increase of share capital is valued at EUR 132,346.95.

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand four hundred and fifty (2,450.-) euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Samba Cayco Ltd., une société constituée conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-188858, étant l'associé unique de Samba Luxco S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129 304 par un acte du notaire M^e Blanche Moutrier, prénommée, du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1691 du 9 août 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e Blanche Moutrier, prénommée, le 10 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2045 du 20 septembre 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quarante-huit mille trois cent soixante-quinze (48.375) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivantes:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un million neuf cent trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (1.935.000 USD) à deux millions cent trente mille dollars des Etats-Unis (2.130.000 USD) par l'émission de quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune.

B. Souscription des nouvelles parts sociales et paiement d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille dollars des Etats-Unis (195.000 USD) par l'associé unique de la Société, en espèces.

C. Modification consécutive de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (1.935.000 USD) à deux millions cent trente mille dollars des Etats-Unis (2.130.000 USD) par l'émission de quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875 USD) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société.

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en numéraire par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par M^e Mariya Gadzhalova, conformément à une procuration datée du 31 juillet 2008.

L'apport en numéraire fait en contrepartie de l'émission des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société est constitué d'une somme de cent quatre-vingt-quinze mille dollars des Etats-Unis (195.000 USD) laquelle sera allouée au capital social de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant.

En contrepartie de l'apport ci-dessus, la Société émet quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune pour un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille dollars des Etats-Unis (195.000 USD).

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cent trente mille dollars des Etats-Unis (2.130.000 USD) divisé en cinquante-trois mille deux cent cinquante (53.250 USD) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune."

Frais et dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 132.346,95.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à deux mille quatre cent cinquante (2.450,-) euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gadzhalova et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35281. - Reçu six cent cinquante-huit euros seize cents, Eur 0,5% = 658,16.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115810/5770/124.

(080134580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.904.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.876.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 25 August 2008;

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF5 Hockey Holdings II S. à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133 876, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 9 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2980 of 21 December 2007, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 13 August 2008, not yet published.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 88,500 (eighty-eight thousand five hundred euro) from its current amount of EUR 2,816,375 (two million eight hundred sixteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,904,875 (two million nine hundred four thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 708 (seven hundred and eight) new ordinary shares; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,816,375 (two million eight hundred sixteen thousand three hundred seventy-five euro) represented by 22,531 (twenty-two thousand five hundred and thirty-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 88,500 (eighty-eight thousand five hundred euro) to EUR 2,904,875 (two million nine hundred four thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 708 (seven hundred and eight) new ordinary shares.

All the 708 (seven hundred and eight) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S. à r.l. so that the total amount of EUR 88,500 (eighty-eight thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à.r.l. holds all the 23,239 (twenty-three thousand two hundred and thirty-nine) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,904,875 (two million nine hundred four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 23,239 (twenty-three thousand two hundred and thirty-nine) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par M^e Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 août 2008,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF5 Hockey Holdings II S. à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 876, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2980 du 21 décembre 2007, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, daté du 13 août 2008, non encore publié.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société par un montant de EUR 88.500 (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.816.375 (deux millions huit cent seize mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.904.875 (deux millions neuf cent quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 708 (sept cent huit) nouvelles parts sociales ordinaires; et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.816.375 (deux millions huit cent seize mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 22.531 (vingt-deux mille cinq cent trente-et-une) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 88.500 (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros), à un montant de EUR 2.904.875 (deux millions neuf cent quatre mille huit cent soixante-quinze euros), par voie d'émission de 708 (sept cent huit) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 708 (sept cent huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR 88.500 (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S. à r.l. détient 23.239 (vingt-trois mille deux cent trente-neuf) parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 2.904.875 (deux millions neuf cent quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 23.239 (vingt-trois mille deux cent trente-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2008, LAC/2008/35589. — Reçu quatre cent quarante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 442,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115812/5770/116.

(080134594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Eton Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 105.034.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008116584/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01716. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Zephyr Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.533.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

INTERDISTRIBUTION INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social à Hong Kong, 2706 Natwest Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway bay,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "ZEPHYR FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B 96.533, a été constituée en date du 29 septembre 2003 par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1215 le 18 novembre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ZEPHYR FINANCE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société "ZEPHYR FINANCE S.A.".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "ZEPHYR FINANCE S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la société comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société "ZEPHYR FINANCE S.A." est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008. LAC/2008/31309. - Reçu EUR 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115795/242/44.

(080134217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

F.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 91.745.

Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire su 21/08/2000

Le 21 août 2008 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «F.P.H. S.A.».

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la nomination, à partir de la data du 21 août 2008, de Monsieur Xavier LAURENT-PERRIER, ne à Longway, le 2 septembre 1880, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités en tant qu'administrateur de la société «F.P.H. S.A.».

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2008116639/825/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Novofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.608.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2008

Madame Anne-Marie Grieder ainsi que Messieurs Camille Cigrang et Freddy Bracke sont renommés Administrateurs.

La société Free Haven Limited est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116163/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.
